

Les grilles d'évaluation du CC et du CT sont basées sur les repères suivants qui s'articulent avec la structure de l'épreuve terminale, et les compétences requises pour l'obtention du Diplôme d'État de professeur de danse. Elles se répartissent comme suit :

Pédagogie Enfants :

- Capacité à construire une dynamique de progression des élèves à travers l'exploration vers l'autonomie ;
- Capacité à favoriser chez l'élève la découverte personnelle, à le mettre en état de danse par l'appel de l'imaginaire, la poésie, les autres arts ;
- Capacité à accompagner l'élève dans l'amorce d'une construction corporelle par l'appropriation des notions de temps, d'espace, de dynamique, une modulation des états toniques et l'exploration des enjeux de mémoire et de coordination ;
- Capacité d'adaptation des propositions pédagogiques en fonction des réponses des élèves et de valorisation de leurs propositions dansées ;
- Capacité de mobilisation de méthodes de travail, de supports en cohérence avec les objectifs d'acquisition choisis par le candidat ou la candidate (petits groupes, traversées, etc. ; musique, tissus, balles, etc.) ;
- Capacité à établir une relation de collaboration avec le-la musicien-ne et à impliquer les élèves dans l'écoute de la proposition musicale ;
- Qualité de l'adresse aux élèves et de la conduite du groupe (intonation, modulation de la voix, rythme de la parole, clarté des consignes, adéquation du comportement par rapport aux élèves) ;
- Capacité à anticiper et prévenir les risques corporels impliqués par les propositions.

Pédagogie du développement technique et artistique :

- Capacité à construire un cours dans une dynamique de progression (mener un travail technique, savoir le développer en utilisant l'espace, le temps, les dynamiques, lui donner une progression et pouvoir proposer un enchaînement dansé) ;
- Capacité à ajuster les propositions au niveau et à l'âge des élèves (pertinence par rapport à l'âge, au niveau des élèves-sujets, par rapport à la réponse corporelle qu'ils apportent aux propositions) ;
- Capacité à varier les modalités de travail (petits groupes, traversées, diagonales, manèges, ré-itération, variantes dans les pas et les choix musicaux etc.) ;
- Qualité de la remédiation (identification des facteurs de risque, rectification d'une position inappropriée, explicitation d'un mécanisme fonctionnel, recommandation quant à une manière de faire, une modalité d'exécution, pertinence des interventions) ;
- Qualité de l'adresse aux élèves et de la conduite du groupe (intonation, modulation de la voix, rythme de la parole, clarté des consignes, adéquation du comportement par rapport aux élèves) ;
- Capacité à proposer, selon la discipline concernée, un temps d'atelier, d'expérimentation au service de la démarche pédagogique ou une séquence de travail incidente pour dépasser une difficulté ou approfondir un point du cours ;
- Capacité à conduire la dimension musicale du cours (aptitude à établir une relation de collaboration avec le/la musicien-ne, à impliquer les élèves dans l'écoute de la proposition musicale, à impulser et à dynamiser le déroulement musical des exercices en cohérence entre les musiques sollicitées et les apprentissages proposés) ;
- Capacité à donner une dimension artistique et sensible à sa proposition pédagogique : implication personnelle dans le mouvement, introduction d'éléments pour nourrir l'imaginaire des élèves (actualités, récits, anecdotes, références musicales, chorégraphiques, historiques, littéraires, etc.).

Entretien :

- Clarté des enjeux relatifs à l'éveil et à l'initiation ;
- Clarté des enjeux relatifs à la progression technique et artistique ;
- Capacité d'auto évaluation (identification de ses points forts et points faibles) ;
- Maturité artistique (capacité à inscrire sa démarche pédagogique dans une relation à la culture chorégraphique et aux autres arts) ;
- Capacité de réponse aux questions (pertinence, complétude) ;
- Capacité d'expression orale (mode d'adresse, précision des termes utilisés, clarté des énoncés).